Réglementation

Permis de former Recyclage

Mardi 24 juin 2025
Lundi 22 septembre 2025
Mardi 21 octobre 2025
Lundi 24 novembre 2025
1 jour, soit 7 heures
8h30 - 12h / 13h - 16h30

Mme Eleonora DE ROSA &
M. Franck KORMANN
Consultants

Objectifs pédagogiques

- Mettre à jour ses connaissances pour pouvoir exercer la fonction de tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur des CHR.
- Savoir accueillir, aider, informer et guider le bénéficiaire pendant toute la durée de son contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Renforcer la qualité de l'accompagnement des alternants pour une intégration professionnelle réussie.

Certification

Possibilité de valider tout ou partie de la certification par bloc de compétences :

- Titre à finalité professionnelle de niveau 3 Commis de cuisine / Serveur en restaurant
- RNCP 37859 / RNCP 37860
- CERTIFICATIONS ET SERVICES - TOURISME HOTELLERIE RESTAURATION LOISIRS
- Date d'enregistrement : 19-07-2023

Contenus de la formation

Former efficacement dès la phase d'accueil et mettre en place une relation pédagogique de confiance

- Partager les retours d'expériences de tuteur et maître d'apprentissage
- Se rappeler les connaissances abordées en formation initiale
- Constater les évolutions dans l'accompagnement des alternants
- S'informer sur les méthodes d'adaptation à l'évolution de la nouvelle génération

Comprendre les enjeux du tutorat

- Établir un programme de travail en concertation avec l'organisme de formation et en rapport avec le diplôme préparé
- Aider l'alternant à l'exécution de son travail
- Suivre et valoriser la réalisation du travail
- Évaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant

Maîtriser les principes des contrats en alternance dans le secteur HCR

- Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié
- Forme et durée des contrats
- Réglementation et durée de formation

Bilan de la formation

- Discussion avec les participants sur les acquis de formation
- Remise de l'attestation spécifique PERMIS DE FORMER délivrée par Certidev

Réglementation

Permis de former Recyclage

Modalités d'accès

Professionnels accueillant des salariés dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

Prérequis : avoir suivi le permis de former : formation initiale il y a moins de 4 ans.

Délai d'accès

Selon le calendrier prévisionnel.

Modalités d'inscription

Contact : fpc@cefppa.eu
En ligne sur **cefppa.eu** en entrées et sorties permanentes

- **Pour les salariés de la branche**

Via le portail des actions de branche AKTO **espaceformation.akto.fr**

- **Pour les particuliers**

Via le portail du Compte Formation (CPF)

- **Pour les TNS**

Via le **formulaire d'AGEFICE**

Coût

250 €, prix net

MON COMPTE FORMATION

Lieu

CEFPPA Adrien Zeller
4 rue Eugénie Brazier
67400 Illkirch-Graffenstaden

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques

- Formation théorique alliant des analyses de documentation, des études de cas concrets, des mises en situation, des exposés et des échanges.
- Paperboard et tableau numérique, remise d'un livret pédagogique.
- Formation en présentiel.

Modalités d'évaluation

- Auto-évaluation des attentes et des compétences préalables à la formation.
- Evaluation en cours de formation par le formateur sous forme d'observations, de quizz et de questionnaires.
- Evaluation en fin de formation établie par le formateur et l'apprenant.

Taux de satisfaction

- 128 formations réalisées en 2023
- 625 stagiaires
- 4,6 / 5 de satisfaction globale